

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an **deux mille vingt-et-un**, le lundi 21 juin, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 15 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 15 juin 2021

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT (à partir du point 2), Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Angélique MOUROCCQ, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

Ont donné pouvoir :

- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir Nathalie BOUILLARD
- Pascal DALIGAULT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
- Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
- Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Angélique MOUROCCQ
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210621-21_03448-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

Absents excusés :

- Flavien DELÉTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-6-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 21	- contre : 0	30 juin 2021
- votants : 26	- abstention : 0	Publication le 30 juin 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/054 - Exonérations des droits de terrasse 2021 et extension temporaire des terrasses

Vu les articles L.2122-1 et L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°3/3-6-1 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs 2021,

Certains commerçants s'acquittent habituellement de redevance pour occupation du domaine public communal afin d'y installer leur terrasse.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les professionnels visés par ces redevances sont à nouveau affectés avec ce troisième confinement, soit directement à raison des mesures de fermeture administrative, soit indirectement sous l'effet du confinement et de la limitation de l'activité économique.

Considérant que la municipalité souhaite soutenir les commerçants pour surmonter la crise actuelle, Madame le Maire propose une exonération de la redevance liée aux terrasses pour l'année 2021.

Par ailleurs, Madame le Maire propose, lorsque la configuration des lieux le permet, que les espaces de vente avec des surfaces de terrasses supplémentaires soient reconduits pour l'année 2021.

La demande d'extension temporaire pourra être autorisée par arrêté municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **EXONERE** de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les terrasses pour l'année 2021 les commerçants.
- **AUTORISE** les extensions temporaires des terrasses pour 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 21 juin 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

